Assistant de service social

Fiche descriptive de la formation

Niveau 6
Grade licence

Désignation de la formation / Durée / Dates / lieux

Diplôme d'État d'Assistant de Service Social

• Formation de 3 ans (6 semestres) en alternance de septembre N à juin N+3
1740 heures de formation théorique en centre de formation
1820 heures de formation pratique

• Allègements et dispenses possibles selon le parcours professionnel et les diplômes

• La formation se déroule à l'IRTS de Franche-Comté et dans divers lieux de formation pratique principalement sur le territoire Franc-Comtois.

Financements possibles

• Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
• Autofinancement
• Financement OPCO
• CPF
• CPF de transition (ex CIF)
• Apprentissage
• Contrat de professionnalisation

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant aura acquis les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la validation des différentes épreuves constitutives du diplôme, dans le respect des compétences attendues dans les arrêtés du DE ASS (22-08-2018, 10-03-2020, 9-08-22).
Il aura pu appréhender le milieu professionnel à travers ses stages et développer les compétences nécessaires pour :

- Développer une analyse de l'environnement social, familial et territorial pour contribuer à l'innovation sociale
- Mettre en œuvre le diagnostic social et territorial partagé,
- Impulser et veiller à la participation effective des personnes et des groupes dans leur projet d'accompagnement social et médico-social
- Travailler en partenariat et réseaux tout en veillant à la coordination des acteurs concernés
- Concevoir, partager et mettre en œuvre des interventions sociales individualisées et collectives

Prérequis nécessaires pour participer à la formation

- Être titulaire du Baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.
  S'agissant de cette 3ème condition, l'article L135.5 du code de l'éducation précise que les études, les expériences professionnelles, les acquis personnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de l'arrêté du 17/12/2004 relatif aux conditions d'accès à la profession d'assistant de service social possibilité de préparation à l'épreuve d'aptitude ou le stage d'adaptation en lien avec la DREETS BFC.
A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allégement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Cet allégement peut porter sur la formation théorique ou pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Public concerné par la formation & Nombre minimum et maximum de participants

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant exercer un métier dans le domaine social ou sanitaire et social, attirée par le contact humain, le travail d'équipe et de terrain.
Promotions de 35 apprenants minimum à 50 apprenants maximum

Modalités / délais d'accès ou d'inscription à la formation

Formation initiale (y compris apprentissage)
Si l'apprenant n'est pas salarié (lycéen, étudiant, demandeur d'emploi, apprenti) :
Les inscriptions s'effectuent sur www.parcoursup.fr de janvier à mars
Formation professionnelle continue
Si l'apprenant est salarié ayant un financement par l'employeur ou l'OPCO (CDI, CDD, contrat de professionnalisation, CPF, Contrat personnel de formation) les inscriptions s'effectuent sur www.irts-fc.fr

de janvier à mars.

Modalités de sélection :

Arrêté du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.

Admission : Étude de dossier complété par un entretien

1. Étude du dossier individuel notamment du parcours scolaire, du parcours expérientiel (engagements, activités et centres d'intérêts et/ou CV) et du projet de formation motivé.
2. Entretien de motivation portant sur ses motivations, aptitudes pour la formation et l'exercice professionnel ASS

Les épreuves de sélection se déroulent entre avril et mai pour une rentrée à la mi-septembre. Des sessions supplémentaires peuvent être organisées jusqu'à la rentrée pour des candidats en cours d'emploi ou si des places financées par le Conseil Régional sont restées vacantes.

Coût de la sélection : 175 euros

Accès par la voie de l'apprentissage sur les 3 années de formation en lien avec le CFA Sanitaire et Social BFC.

Autres possibilités : post Jury VAE –par la voie de la formation

En cas de validation partielle, l'apprenant a la possibilité de suivre uniquement le(s) DC manquant(s)

Formation professionnelle continue (FPC)

Dans le cadre de la FPC, l'apprenant peut s'inscrire à certains modules de la formation ASS

Programme détaillé de la formation

Modules de formation du référentiel de certification du DE ASS

DF1 : 650h – Intervention professionnelle en travail social

DF2 : 574h – Analyse des questions sociale de l'intervention professionnelle en travail social

DF3 : 248h – Communication professionnelle en travail social

DF4 : 268h – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariat et réseaux

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens techniques :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

L'IRTS dispose :

- De salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs
- D'une salle d'activité
- D'une plateforme d'apprentissage en ligne (Onlineformapro)
- D'un CRD (base - des revues, DVD, ouvrages - consultable sur Onlineformapro)
- Communauté vie étudiante (Onlineformapro)
- Espace restauration (mise à disposition de fours micro-ondes)

Moyens pédagogiques :

- Journées d'intégration
- Adaptation des parcours de formation : allègement et/ou dispense, bilan de positionnement, renforcement sur mesure, accompagnement du handicap
- Suivi individualisé
- Séances de formation théorique en présentiel avec support de cours diversifiés
- Interventions de professionnels et de personnes concernées
- Actions de formation sur sites
- Parcours de formation numériques synchrones et asynchrones
- Formation professionnelle en stage, suivi assuré par un tuteur de stage et un référent pédagogique
- Sessions communes (inter filière)
- Travaux dirigés en petits groupes : analyse de la pratique, accompagnement des dossiers de certification, méthodologie de recherche et analyse globale du champ médico-social.
- Guidance de mémoire
- Temps de promotion
- Médiations techniques et culturelles
- Mises en situation professionnelle et études de cas
- Journées d'étude, conférences, ciné-débat
- Mobilité internationale d'étude, de stage possible (en seconde année : 14 semaines)

Moyens d'encadrement

Les apprenants disposent d'un secrétariat dédié pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Ils sont encadrés par une responsable de la formation ; un responsable d'année pour chaque année de formation ; des référents de TD, référents de domaines de compétence.

Une équipe au CRD soutient les apprenants dans leur recherche bibliographique crd@irts-fc.fr

Un travail régulier est mené avec les sites qualifiants et référents professionnels.

Un référent mobilité internationale : francois.hoarau-geissler@irts-fc.fr, un référent handicap :

chantal.magnenet@irts-fc.fr et un référent orientation : referent.orientation@irts-fc.fr sont à leur disposition dans le cadre de situations ou de projets particuliers ; ils ont également accès à une chargée de mission numérique joelle.lonchampt@irts-fc.fr pour toute question se rapportant à l'utilisation de la plateforme

Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

Modalités de suivi :

- Feuilles de présence globales et attestation individuelle mensuelle
- Feuilles d'émargement individuelles à destination des organismes financeurs

Modalités d'évaluation :

- Validation semestrielle de modules de formation en ECTS
- Évaluations écrites ou orales sous forme de contrôle de connaissances ou études de situations,
- Analyse de documents
- Mises en situation professionnelle
- Préparations aux certifications, épreuves blanches

Validation de la formation

Diplôme DREETS
Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des 8 certifications reliées aux 8 blocs de compétences du DEASS.
L'obtention du DE ASS valide 180 ECTS. (Crédits européens)
Taux de réussite sur le site internet

Débouchés à l'issue de la formation

Le DE ASS permet :

- D'intégrer directement les équipes des établissements sociaux et médicaux sociaux
- De poursuivre dans le cadre d'une mobilité horizontale et de dispenses de certification des formations d'EJE, ES, ETS, CESF sous conditions de sélection
- D'accéder à un Master 1 en Faculté
- De préparer un CAFERUIS, CAFDES ou DEIS après quelques années d'expériences

Contact	*« Informations utiles »*
Responsable de formation : PARIS Corinne corinne.paris@irts-fc.fr Taux de réussite et taux de satisfaction à consulter sur notre site internet	Droits d'inscription : 170 euros **pour année 2022-2023** Coûts de la formation : 24 186 euros Prix de l'heure parcours partiel : 15€29 /h Frais CRD : caution de 70 euros CVEC : 95 euros Pour les financements, se renseigner auprès de : Christine SILVA secrétaire de la filière ASS- chritine.silva@irts-fc.fr **Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap** – Référent Handicap : chantal.magnenet@irts-fc.fr